

TERMES DE RÉFÉRENCES

Soutien aux startups à Madagascar : Améliorations et reformes du cadre juridique

Contexte et justification

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) : le « Projet de Transformation Économique pour une Croissance Inclusive » (PIC3). Afin de maximiser l'effet de levier des interventions précédentes et de faciliter la reprise et la croissance du secteur privé, les zones d'intervention se sont étendues de manière stratégique. La région d'Analamanga a été incluse dans le projet, particulièrement pour le soutien à l'entrepreneuriat dans le secteur numérique.

Afin d'atteindre l'objectif du PIC3 qui est de soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les régions et les secteurs cibles, le projet a été structuré autour de trois (03) composantes :

- Composante 1 : Attirer et retenir les investissements privés et lever les principales contraintes pour soutenir la reprise économique ;
- Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les régions et les secteurs cibles ;
- Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs et les régions cibles.

Dans le cadre de ce soutien à l'entrepreneuriat, le Ministère du développement Numérique, des Postes et des Télécommunications (MNDPT) et le Ministère de l'Industrialisation et du Commerce (MIC) souhaitent consulter avec les divers acteurs de l'écosystème (incubateurs, fonds, accélérateurs, startup) et les autres parties prenantes, puis mettre en place un cadre de reformes juridique plus propice au développement et au soutien des start-ups afin de faciliter leur création, stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation, faciliter l'accès au financement et leur internationalisation. Cette initiative tirera des meilleures expériences et exemples de par le monde et notamment en Afrique et au Maghreb.

En effet, les entrepreneurs, plus particulièrement les start-ups, sont confrontés à des défis. Un des défis au développement des start-ups est le cadre réglementaire actuel, peu propice au démarrage et à l'expansion des jeunes entreprises à forte croissance. A cela se rajoute, le peu de financement disponible pour les entreprises en création à Madagascar. En effet, il y a un manque de mécanisme de financement dédié au démarrage et la croissance d'une entreprise.

La mise en place d'un cadre juridique ou réglementaire adapté peut ainsi faciliter l'expansion du secteur numérique et éventuellement permettre un meilleur accès au financement et, par conséquent, de stimuler le développement du secteur privé.

Pour ces raisons, le MNDPT et le MIC recrutent un consultant en charge d'analyser puis de proposer un cadre juridique et/ou réglementaire visant à soutenir les start-ups.

Objectifs

L'objectif de la mission est de mieux cerner les blocages réglementaires et législatifs actuels, en vue d'établir un cadre juridique et/ou réglementaire favorable au développement et au soutien des start-ups afin de :

- Clarifier la définition d'une start-up
- Faciliter la création des start-ups,
- Promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation,
- Renforcer l'écosystème relatif au développement des start-ups.

La mise en place de ce cadre juridique/réglementaire visera, par la suite, à :

- Promouvoir l'émergence de start-ups innovantes ainsi que la croissance rapide de ces dernières
- Faire du Secteur privé un moteur de développement
- Booster le développement économique de Madagascar

Tâches spécifiques

Le consultant travaillera étroitement avec les SG et les Directions des Affaires Juridiques du MNDPT et du MIC ainsi qu'avec l'EDBM et le PIC dans un premier temps, et inclura d'autres ministères impliqués au besoin. Il mènera surtout également des consultations extensives avec le secteur privé, notamment l'écosystème entrepreneurial à Madagascar (Incubateurs, accélérateurs, fonds d'amorçage et de croissance, entrepreneurs/startuppers).

Les différentes activités ci-après sont à mener dans le cadre du diagnostic puis de l'élaboration du cadre réglementaire ou juridique :

- Réalisation de diagnostic détaillé

Dans le cadre d'une revue des cadres réglementaires de l'écosystème entrepreneurial, le consultant doit :

- Analyser l'état actuel de l'écosystème des start-ups, y compris les défis et opportunités au développement des start-ups ;
- Faire un Benchmark de la gouvernance de l'entrepreneuriat, plus particulièrement des start-ups ;
- Identifier les lacunes juridiques entraînant les éventuels blocages et difficultés relatives à l'accès aux financements et investissements ;

- Mener une étude détaillée sur le cadre réglementaire et les politiques existants qui affectent les start-ups à Madagascar ;
- Identifier les bonnes pratiques des autres pays en matière de start-up acts et réglementation visant à promouvoir l'entrepreneuriat, spécifiquement ceux qui ont montré des résultats positifs et considérer comment elles peuvent être adaptées à Madagascar. Identifier également les leçons apprises des expériences négatives des autres pays et mettre en lumière les leçons apprises.

- *Consultations et coordination avec l'écosystème entrepreneurial et les parties prenantes*

Le consultant entretiendra de façon extensive avec les différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial malgache (tels incubateurs, fonds d'investissement, Banques, Microfinances, Business Angels, etc), les groupements du secteur privé, des entrepreneurs et startupper, etc **dans un premier temps** afin de recueillir leurs suggestions sur les différentes modifications ou actions à mener. Ces consultations pourront être faites individuellement puis en table ronde également afin d'au mieux représenter les suggestions des acteurs concernés. Certains pourraient se porter volontaires à la création d'une « task force » secteur privé.

Le consultant s'entretiendra également avec les personnes clés du secteur public concerne, y compris le MNDPT, le MIC, le MEF, l'EDBM, ainsi que des experts.

Ces consultations feront l'objet d'un rapport succinct résumant les différentes recommandations émanant du secteur privé et du secteur public avec liste et dates desdites consultations.

- *Proposition de mesures incitatives et différentes options de reformes a mener*

A la suite du diagnostic et des consultations faites avec les acteurs publics et privés, et tout en prenant en compte la politique fiscale applicable à Madagascar, le consultant devra :

- Faire des propositions hiérarchisées sur les mesures incitatives et de changement de réglementation(s) etc applicables aux start-ups et aux investissements privés dans les start-ups ;
- Analyser les impacts attendus en termes de gains et de temps de mise en œuvre des mesures incitatives proposées.

- *Organisation des ateliers avec les parties prenantes clés*

A la suite des propositions faites, le consultant consultera les acteurs clés intervenant dans l'écosystème entrepreneurial entre autres/sans pour autant s'y limiter : le MNDPT, le MIC, le MEF, l'EDBM, les financeurs (fonds d'investissement, Banques, Microfinances, Business Angels, etc), les groupements du secteur privé, les experts juridiques, et les académiciens. L'objectif de ces consultations est de trouver un

consensus et de confronter les suggestions émises pour qu'elles répondent au mieux aux besoins des acteurs de l'écosystème.

- Elaboration détaillée des mesures incitatives et réformes à mener du cadre juridique

Une fois un consensus dégagé sur les réformes à mener et/ou mesures incitatives entre différentes parties prenantes et à la suite des consultations à travers les ateliers, Le consultant est tenu d'élaborer ces réformes (possiblement un projet de loi avec les textes d'application y afférents).

Toute réforme proposée ou réglementation à mettre en place doit être alignée avec la Politique Générale de l'Etat et les documents/plans stratégiques du MNDPT et du MIC.

Ces mesures de réforme (loi, réglementations etc.) doivent par ailleurs être détaillées dans le contenu ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre. Par exemple, dans le cadre d'une loi à mettre en place, elle doit également comprendre la définition d'une startup, le financement, les incitations, les programmes/activités de soutien, les facilitations administratives nécessaires, les agences responsables de la mise en œuvre et le processus de labellisation des startups. Le cadre juridique devrait être clair et soutenir la création et la croissance des start-up, favoriser l'innovation et répondre aux défis spécifiques du contexte de Madagascar.

Cette élaboration s'accompagnera d'une coordination avec les différentes parties prenantes pour continuer à partager les informations et les tenir informé de l'avancement du processus.

- Plan d'action en matière de politique publique/réformes

Le consultant devra :

- Développer des recommandations qui complèteront les réformes du cadre juridique et qui en faciliteront la mise en œuvre.
- Élaborer un plan d'action pour l'adoption des réformes du cadre juridique, y compris les délais, les parties responsables et les ressources nécessaire

- Assistance Technique du MNDPT et du MIC et coordination avec les parties prenantes

Le consultant élaborera un plan d'action détaillé pour la validation et la mise en œuvre du cadre juridique et des recommandations de réforme, y compris les délais, les parties responsables et les ressources nécessaires

Le consultant devra proposer les différentes étapes juridiques ou autres nécessaires à la mise en place du cadre légal et réglementaire et accompagner la Direction des

Affaires Juridiques du MNDPT, du MIC et l'EDBM dans l'adoption et la mise en œuvre des changements.

Il assurera aussi un niveau de coordination entre les différentes parties prenantes et les ministères concernés pour mener à bien l'exercice, ainsi que de partage d'informations.

Le consultant devra aussi accompagner les Ministères dans la dissémination des programmes de réformes

Durée de la prestation

La durée de la mission est de douze (12) mois.

L'extension de la durée de la mission dépendra des contextes et circonstances spécifiques justifiant le prolongement et devra être validée par le MNDPT, le MIC, l'EDBM, le PIC et la Banque mondiale.

Livrables

Le consultant est tenu de fournir les livrables suivants :

	Livrables	Deadlines de la soumission des livrables
1	Document présentant la méthodologie de travail, le roadmap et le plan de déploiement détaillé des travaux avec les échéanciers	Une (01) semaine après la signature du contrat
2	Rapport des travaux de benchmark sur les cadres légaux et réglementaires visant à appuyer les start-ups et les analyses/études détaillées y afférents	Un (01) mois après la signature du contrat
3	Rapport faisant état des consultations avec les différentes parties prenantes du secteur privé et public, résumant leurs suggestions. Un PV des réunions / liste des rencontres et dates sera mis en annexe	Un (02) mois après signature du contrat
3	Document de proposition des mesures incitatives	Trois (03) mois après la signature du contrat
4	PV des consultations menées avec les parties prenantes	Quatre (04) mois après la signature du contrat
5	Drafts des projets de textes et/ou de réformes entièrement rédigés (lois/décrets) avec les textes d'application y afférents	Cinq (05) mois après la signature du contrat
6	Rapport de l'atelier de restitution	Six (06) mois après la signature du contrat
7	Rapport mensuel de l'Assistance Technique effectuée qui devrait inclure les progrès, défis et	Mensuel (07-12)

	ajustements fait pour l'élaboration du projet de loi	
8	Rapport final	A la fin de la mission

Les livrables feront l'objet de revue et de validation par le MNDPT, le MIC, l'EDBM, le PIC et la Banque mondiale. Ces derniers peuvent émettre des propositions de modifications et suggestions, si nécessaire, et qui devraient être prises en compte dans la version finale des livrables.

Qualifications et Expériences

Le consultant National/International doit correspondre au profil suivant :

- Un diplôme universitaire de niveau Bacc+5 minimum au moins dans l'un des domaines suivants : Droit et un des diplômes suivants Télécommunication, Finance, Développement International, ou tout autre domaine pertinent ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles réussies dans l'élaboration de reformes et / ou textes juridiques ;
- Excellente connaissance des tendances et meilleures pratiques internationales en matière d'appui à l'entrepreneuriat ;
- Expertise technique dans l'élaboration et la mise en place de mesures fiscales ;
- Excellente compétence en communication, synthèse, analyse et rédaction ;
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est nécessaire et celle de l'anglais est souhaitable.
- Une expérience avérée à concevoir puis mener des reformes pour un gouvernement, a un haut niveau d'implication SG/Ministres/Présidence, y compris coordination entre différents ministères.
- Une connaissance, un réseau, et expériences avérées de travailler avec le domaine de l'entrepreneuriat.

Seront considérés comme atouts :

- Expérience internationale dans le domaine juridique et des reformes réglementaires
- Excellente connaissance des cadres réglementaires et juridiques nationaux et internationaux
- Bonne connaissance de Madagascar et du contexte entrepreneurial à Madagascar
- Connaissance des mécanismes de financement des start-ups